

PROCES-VERBAL Conseil Communautaire du 2 février 2026

Date d'envoi de la convocation : 28 janvier 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 41
Nombre de Procurations : 17
Nombre de Votants : 58

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, François LATOUR, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Pierre BOLZE, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD Jean-François CHAMPION, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Virginie LONGIN, Sébastien PICARD, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOUIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Sylvie FOURRIER, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),

Délégués ayant donné procuration :

Mme Carole BERNHARD donne pouvoir à M. Sébastien PICARD,
Mme Géraldine CHAMPANAY donne pouvoir à M. Jean-Luc BECQUET,
Mme Carole CHATEAU donne pouvoir à M. Jérôme FOL,
M. Xavier COSTE donne pouvoir à Mme Ariane DIERICKX,
M. Stéphane DAHLEN donne pouvoir à M. Cyril VACHON,
Mme Charlotte FOUGERE donne pouvoir à Mme CAILLAUD,
Mme Sophie LEFAIX donne pouvoir à M. Pierre BOLZE,
Mme Virginie LEVIEL donne pouvoir à Mme Virginie LONGIN,
Mme Geneviève PELLETIER donne pouvoir à M. Alain SUGUENOT,
Mme Olivia PUSSET donne pouvoir à Mme Marie-France BRAVARD,
M. Bernard REPOLT donne pouvoir à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE donne pouvoir à M. Alexis FAIVRE,
M. Jonathan VION donne pouvoir à M. Philippe FALCE,
M. Didier DURIAUX donne pouvoir à M. Jean-Paul ROY,
Mme Sandrine ARRAULT, donne pouvoir à M. Denis THOMAS,
M. Cyril DEREPIERRE donne pouvoir à M. Thierry DUBUISSON,
M. Richard ROCH donne pouvoir à M. Didier SAINT-EVE,

Délégués absents-excusés non représentés :

Mmes et MM. Thibaut GLOAGUEN, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Eric MONNOT, Michel PIERRON, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Gérard NAIRAT, Patricia ROSSIGNOL, Estelle BRUNAUD, Richard BENINGER, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Marc DENIZOT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Pascal MALAQUIN, Christian POULLEAU, Gilles ARPAILLANGES, Jacques FROTEY, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Serge GRAPPIN, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER,

Secrétaire : M. Alexis FAIVRE.

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le 2 février 2026, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le Président ouvre la séance à 17 H 40.

M. Alexis FAIVRE est désigné secrétaire de séance.

Le Président souligne le planning soutenu de ce début d'année, avec deux séances rapprochées, puisque la prochaine séance, consacrée au vote du budget primitif, est fixée le 16 février 2026. Alain SUGUENOT rappelle la nécessité de se mobiliser, afin d'assurer la continuité et le fonctionnement de l'EPCI.

Le Président informe ensuite de l'ouverture des inscriptions pour les vacances de février. À cette occasion, la nouvelle structure de SAVIGNY-LES-BEAUNE accueillera les enfants durant toute la période. Il précise les évolutions organisationnelles en cours : les centres fonctionnant par alternance, le site de LADOIX-SERRIGNY sera fermé. Par ailleurs, le centre des Blanches Fleurs restera fermé en raison des travaux actuellement menés sur le groupe scolaire. Le centre Bretonnière assurera l'accueil en remplacement.

➡ Approbation du procès-verbal de la Réunion 15 décembre 2026

Le Président présente le procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal, tel que présenté, est adopté sans modification, à l'unanimité.

➡ Délibération CC-26-001 - Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau

Le Président fait part des décisions que le Bureau communautaire et lui-même ont été amenées à prendre, conformément aux délégations qui leur ont été données par délibérations du 16 juillet 2020 et 13 décembre 2021.

Le Conseil communautaire,

après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données, entre le 15 novembre 2025 et le 9 janvier 2026 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la délibération prise à cet effet.

➡ Délibérations CC-26-002 et CC-26-003 : Gestion des ressources Humaines

Le Président cède la parole à Denis THOMAS.

Denis THOMAS présente les deux délibérations en matière de ressources Humaines :

- CC-26-002 : Suppression de poste

Denis THOMAS précise que cette suppression de poste est liée à l'évolution de l'organisation du service du patrimoine bâti de la direction des opérations d'aménagement. Après une analyse des différentes missions, il est ressorti qu'une part significative des tâches relèvent désormais d'activités techniques nécessitant des compétences techniques et opérationnelles, plus que d'un niveau d'expertise d'ingénieur. Denis THOMAS ajoute que cette suppression de poste s'accompagnera au prochain bureau communautaire par la création d'un poste de technicien.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la suppression de poste dans les conditions détaillées dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

- CC26-003 Indemnisation des heures complémentaires et supplémentaires du personnel d'enseignement artistique

M. THOMAS indique que dans le cadre de l'exercice de leurs missions, les professeurs d'enseignement artistique sont amenés à réaliser des heures supplémentaires et complémentaires. Toutefois, cette catégorie d'agent n'entre pas dans le champ d'application du décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Aussi, comme l'expose Denis THOMAS, l'EPCI propose la mise en place d'une indemnisation de ces heures.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'indemnisation des heures complémentaires et supplémentaires du personnel d'enseignement artistique telle que proposée dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre

➡ **Délibération CC-26-004 – Rapport annuel des syndicats et bilans d'activité des organismes exerçant une compétence pour le compte**

Jean-Luc BECQUET présente le rapport annuel du syndicat du Bassin d'Ouche. Le territoire de la Communauté d'Agglomération est concerné pour 4 Communes.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2024 du Syndicat du Bassin de l'Ouche.

➡ **Délibération CC-26-005 – Dérogation à la délibération fixant les tarifs de location des équipements sportifs**

Jean-Paul ROY présente la demande formulée par les organisateurs de la Paulée de Printemps de Meursault, qui sollicitent la mise à disposition du Centre Sportif Saint Nicolas Hubert Rougeot du 12 mars au 16 mars.

Etant précisé que cette mise à disposition est accordée à titre gratuit et qu'il s'agit de la dernière fois. En effet, les travaux de restauration du Château de Meursault arrivant à leur terme, les prochaines éditions pourront y être de nouveau organisées.

Le Président salue également le vif succès de la fête du Train qui s'est déroulée en décembre.

Denis THOMAS souligne les modalités d'organisation singulières mises en place afin de limiter la neutralisation de la structure et permettre ainsi aux clubs sportifs de réapproprier les lieux pour la pratique de leurs activités.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'occupation à titre gratuit, à savoir :
 - ➔ du Centre Sportif Saint-Nicolas Hubert Rougeot,
 - par la Paulée de MEURSAULT, pour la période du jeudi 12 mars à 08h00 au lundi 16 mars 2026 à 16h00,
- AUTORISE le Président à signer tout document dont la facturation des charges et effectuer toute démarche dans ce cadre.

🔄 Délibération CC-26-006 – Rapport d'Orientations budgétaires

Le Président débute son propos en faisant état du contexte national dans lequel le débat d'orientations budgétaires s'ouvre, et en rappelant que cette étape budgétaire est un rendez-vous clé dans la préparation du budget de l'EPCI. Il permet de définir une trajectoire claire et partagée pour notre territoire. Mais dans le contexte national actuel, il déclare que cet exercice tient davantage du numéro d'équilibriste que d'une véritable projection stratégique à long terme. Cette année plus encore, le Président explique qu'il convient de regarder la réalité en face : les collectivités locales sont à nouveau les variables d'ajustement d'un État qui ne parvient plus à tenir sa propre trajectoire budgétaire.

Le Président fait savoir que le budget de la sécurité sociale voté, est déjà en dépassement de près d'un milliard d'euro et que les économies ne sont pas encore clairement définies, sinon au détriment des collectivités territoriales. Les recettes seront-elles au détriment des entreprises, alors que notre pays a besoin de croissance.

Le Président souligne le caractère instable et l'absence totale de visibilité pour les collectivités territoriales. La contribution attendue de ces dernières était estimée à environ 4,7 Mds d'euros, puis ramenée proche de 3,5 Mds d'euros. Mais, comme le déplore le Président, il convient de rester lucide : l'Etat va reconduire les dispositifs de taxation des collectivités, geler de nombreuses subventions qui pouvaient encore être allouées à certains projets.

Le Président souligne que pour la deuxième fois en deux ans, le Gouvernement a dû recourir à une loi spéciale, et utiliser l'article 49-3, en raison de l'échec de la navette parlementaire et des débats en commissions. Dans un environnement caractérisé par des annonces contradictoires, des changements d'orientation répétés et une adaptation constante des dispositifs, Alain SUGUENOT fait part de son inquiétude quant à la capacité des collectivités à se projeter.

Le Président regrette le désengagement de l'État, alors même que des mesures positives avaient été annoncées pour les collectivités. En effet, il indique que le Gouvernement propose de reconduire le DILICO, mécanisme « d'épargne contrainte ». Le Président rappelle que la contribution de l'Agglomération s'est établie à 733 536 €, soit un montant supérieur aux 300 000 € annoncés initialement, et la Ville a également participé à hauteur de 78 896 €, des sommes qui seront « peut-être » remboursées sur trois exercices à 90 %. Les 10 % seraient quant à eux affectés au Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Le Président fait savoir que le FPIC pèse fortement sur les finances des collectivités et limite leurs marges de manœuvre. À ce titre, sur les dix dernières années, la contribution cumulée de la Communauté d'Agglomération a atteint 36,5 M€.

Le Président rappelle qu'en dépit d'un contexte contraint, la Communauté d'Agglomération a su faire preuve de rigueur et de responsabilité, en justifiant chacune de ses dépenses et en construisant chaque hypothèse avec pragmatisme. Et ce dans le but de garantir la continuité et la qualité du service public, là où l'Etat improvise.

Le Président ajoute que la politique du « quoi qu'il en coûte est révolue ». La situation actuelle fiscale nécessite d'anticiper le pire pour protéger les finances et d'adopter des prévisions prudentes dès qu'elles se révèlent réalistes.

S'agissant du budget 2026, le Président précise qu'il a été conçu selon une ligne de conduite exigeante et responsable, permettant à l'EPCI de maintenir le cap malgré le chaos politique et les incertitudes économiques. Ce budget a fait l'objet d'un réexamen approfondi de l'ensemble des lignes budgétaires afin de garantir la sincérité, la transparence et la prudence.

Le Président présente les grandes lignes du budget 2026. Tout d'abord, il est proposé le maintien des taux de fiscalité 2026, malgré l'impact des mesures gouvernementales et le désengagement de l'Etat. Alain SUGUENOT précise que ce choix est possible grâce à une gestion rigoureuse et à l'engagement quotidien des agents, placés sous la direction du Directeur général des services et de la Directrice Générale des Services. Il se traduit par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui diminueront de 1,8 %, soit une économie de 884 000 €, malgré des charges supplémentaires imposées par l'Etat : l'augmentation de trois points de la cotisation CNARCL et la mise place de la participation de l'employeur à mutuelle. Le Président salue cette dernière mesure qui permet de soutenir le pouvoir d'achat des agents.

Le Président indique que le taux d'épargne brute prévisionnel demeure également préservé. Il devrait se situer à environ 10 % des recettes de fonctionnement (5%M€). Ce taux sera ajusté lors de la présentation du compte administratif. Au-delà du maintien d'un niveau satisfaisant d'épargne brute et, par conséquent, d'une épargne nette positive, la collectivité bénéficie d'un niveau d'endettement particulièrement faible, extrêmement favorable, à environ 1,3 an et très éloigné des seuils de vigilance fixés à 10 ans et des seuils d'alerte à 12 ans.

Le Président poursuit son propos en attirant l'attention sur la poursuite de la politique d'investissements engagée depuis le début du mandat. Les équipements sportifs ont été l'une des priorités des investissements de l'EPCI, notamment avec la construction des complexes sportifs de LADOIX-SERRIGNY et NOLAY.

Alain SUGUENOT souligne que les compétences de l'Agglomération ne sont pas toujours clairement identifiées. Le quotidien ne se gère plus uniquement au niveau des communes, mais bien à l'échelle de l'Agglomération. Lorsqu'il est question de la vie quotidienne, cela concerne l'eau, l'assainissement, les transports, les cantines, les crèches, les infrastructures sportives, tout ce qui entoure l'école, ainsi que le tourisme. Il ne faut pas oublier que le développement économique reste essentiel : il assure la continuité du territoire et soutient nos entreprises. C'est pour cette raison que, cette année encore, la Communauté d'Agglomération n'a pas sollicité la redevance transport, malgré une augmentation de la quote-part de la Région.

En matière de solidarité territoriale, le Président souligne l'inégalité des territoires en termes d'aménagement et de développement. C'est pourquoi, les fonds de concours aux communes seront maintenus à hauteur 1,84 M€. Ce dispositif permet l'accompagnement de projets structurants des communes. Une réflexion sera engagée afin de faire évoluer certains dispositifs d'aides.

Concernant le développement économique, le Président mentionne l'inscription d'une enveloppe budgétaire de 500 000 €, pour notamment constituer des réserves foncières stratégiques nécessaires à l'implantation d'entreprises et à l'emploi local. Toutefois, Alain SUGUENOT exprime ses inquiétudes concernant la rareté des terrains et souligne la nécessité d'étudier les possibilités de développement des zones.

Le Président précise que l'Agglomération poursuivra également ces projets autour des axes prioritaires en matière de mobilité, d'énergie et de cadre de vie. (778 000 €), avec notamment la réalisation de la vélo-route des Hautes Côtes, la voie cyclable Beaune-Savigny, et la rénovation du système de chauffage du siège de la Communauté d'Agglomération.

Pour conclure son propos, le Président fait part à l'assemblée des enjeux liés à la mobilité sur un territoire rural et la nécessité d'initier une réflexion globale plus adaptée. Alain SUGUENOT rappelle préalablement les actions engagées durant le mandat, dont le partenariat avec Blablacar pour les déplacements domicile-travail. Il souligne néanmoins que le réseau de transport collectif existant ne répond pas de manière satisfaisante aux besoins du territoire.

Le Président rappelle que l'organisation actuelle des transports est fondée sur un modèle ancien, structuré autour des transports urbains, des transports scolaires, puis du transport périurbain et du transport à la demande (TAD), exploités dans le cadre d'une délégation de service public, sans qu'une réflexion globale n'ait été menée jusqu'à présent. Alain SUGUENOT estime qu'un travail de concertation doit être engagé afin de repenser le système de mobilité dans son ensemble, en articulant les différentes catégories de transports. Il propose notamment la mise en place d'un réseau interurbain reliant les principales communes du territoire, afin de mieux répondre aux besoins de déplacements domicile-travail à l'échelle de l'Agglomération. Il évoque également, à terme, le développement de solutions intermédiaires, y compris pour le transport scolaire, qui pourrait aussi couvrir les trajets domicile-école, notamment à Beaune, en alternative aux autocars de grande capacité. Cette réflexion pourrait par ailleurs conduire à des ajustements de la carte scolaire.

Le Président cède la parole à M. BECQUET pour la présentation des budgets annexes Eau, Assainissement et Déchets.

Concernant le budget Déchets, Jean-Luc BECQUET met en avant les bons résultats enregistrés en matière de tri, avec une diminution de 835 tonnes entre 2024 et 2025, ainsi que la stabilité des coûts de traitement appliqués par le SMET 71. Ces éléments favorables permettent de maintenir le taux de la TEOM à son niveau actuel. L' élu précise qu'il sera proposé, dans le cadre du budget 2026, de poursuivre la politique d'investissement, notamment à travers des travaux d'agrandissement et le renouvellement des équipements (point d'apport volontaire, acquisition d'une benne, ...).

En matière d'Assainissement, M. BECQUET indique que la Communauté d'Agglomération maintient son niveau d'investissement à hauteur de 3,3 M€ pour l'assainissement en affermage et 1,7 M€ pour l'assainissement en régie.

Pour l'Eau potable en affermage, il souligne le déploiement progressif des travaux du schéma directeur d'eau potable, priorisés selon les besoins identifiés à court, moyen et long terme. Il mentionne notamment les études engagées sur les communes de Molinot et Aubigny-la-Ronce, confrontées à des difficultés d'approvisionnement en période d'étiage. Une enveloppe de 4 M€ sera proposée au budget primitif 2026. Quant à l'eau potable en affermage, le budget proposé demeure important, avec un montant proposé à hauteur de 1,4 M€.

Denis THOMAS attire l'attention sur les nuisances liées aux points d'apport volontaire et sur la nécessité d'engager une réflexion sur leur enfouissement.

Le Président cède la parole à Michel QUINET, au nom de Sébastien LAURENT, Maire de CHAGNY, qui n'a pu être présent. L' élu attire l'attention sur l'évolution de la CFE pour les artisans et commerçants et sur le mécontentement suscité, certains ayant connu des augmentations de 300 à 400 %. La Communauté d'agglomération a réformé ce dispositif en instaurant des tranches. Michel QUINET propose une diminution modeste du taux pour ces contribuables.

Le Président indique qu'il pourrait être nécessaire de reprendre le dossier tout en veillant au respect d'un juste équilibre, précisant qu'une baisse du taux entraînerait une diminution des recettes.

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires, le Président cède la parole à Sébastien PICARD.

Préalablement à son propos, l'Elu remercie les services pour l'élaboration de ce rapport d'orientations budgétaires dans un contexte toujours plus incertain au niveau national et international.

Sébastien PICARD fait part des analyses de son groupe sur le débat budgétaire.

L'Elu débute son propos en soulignant le contexte international et notamment le basculement dans le fascisme des Etats-Unis de Trump 2. Ce qui montre encore une fois la fragilité des démocraties et doit inciter à la plus grande vigilance. Il souligne la brutalité du pouvoir qui s'accompagne chez Trump d'une versatilité dans les décisions qui est propre aux autocrates. L'Elu dénonce l'arme en politique extérieure de TRUMP, à savoir les taxes qui varient au gré de ses humeurs, dont la filière viticole en pâtit largement.

Sébastien PICARD indique qu'à cette imprévisibilité à l'internationale s'ajoutent celles du contexte national. L'élu dénonce également le budget adjugé au 49-3 au mépris du travail parlementaire et la loi spéciale pour la 2^{ème} année consécutive.

Il explique que dans cet avenir, au contexte et aux contours flous, les collectivités doivent garantir aux habitantes et aux habitants un service public protecteur.

Sébastien PICARD souligne que son Groupe a participé depuis 2020 à chacun des débats annuels en amenant des propositions qui visent à mieux protéger les habitantes et les habitants tout en les faisant plus participer aux décisions qui impactent leur quotidien en matière de solidarité. L'Elu relate les propositions faites par son groupe depuis 2021 : tout d'abord la création d'un centre intercommunal d'action sociale, proposition n'a jamais eu de réponse ; puis l'expérimentation d'un congé menstruel pour les agentes qui constituent la majorité du personnel de l'Agglomération, la mise en place d'une caisse alimentaire commune basée sur l'idée de la sécurité sociale de l'alimentation, pour permettre l'accès à tous concitoyens à une alimentation choisie et de qualité qui soutienne une agriculture locale et durable.

En matière d'environnement, Sébastien PICARD présente les orientations qu'il propose depuis 2022 visant à préserver les terres agricoles et à accompagner la transition vers des pratiques agricoles plus durables. Il évoque la création de zones agricoles protégées, la réduction des intrants nocifs et le soutien à la conversion à l'agriculture biologique.

Il propose également de renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés, d'augmenter les budgets consacrés à la rénovation, notamment pour les copropriétés, de rénover les bâtiments communautaires les plus énergivores et d'accélérer la diversification des sources d'énergie via un renforcement des moyens dédiés au PCAET. Il déplore l'absence d'évolution positive des indicateurs du plan triennal, certains s'étant dégradés. Il considère que la politique environnementale menée n'est pas à la hauteur des enjeux liés à la limitation du réchauffement climatique.

Il souligne la nécessité, dès 2024, de proposer des solutions concrètes et adaptées à la situation des habitantes et des habitants.

Concernant le tri des biodéchets, il rappelle qu'un sondage réalisé en 2024 auprès des Beaunois a mis en évidence des difficultés, notamment pour les résidents de logements sociaux, difficultés pouvant également être observées dans les immeubles du centre-ville. Il précise qu'une action isolée ne constitue pas une réponse suffisante.

En matière de politique de l'habitat, il rappelle la proposition formulée en 2021 visant à créer une plateforme de mise en relation entre des seniors isolés, propriétaires de logements devenus trop grands, et des étudiants ou jeunes actifs rencontrant des difficultés d'accès au logement. Il indique que ce dispositif relèverait d'une logique de solidarité intergénérationnelle et permettrait de proposer une solution sans construction nouvelle et à coût maîtrisé.

Compte tenu de la période électorale, il indique que son groupe ne présentera aucune nouvelle proposition dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir débattu, à l'unanimité,**

- PREND ACTE des orientations présentées et susceptibles d'être retenues, dans le cadre de l'esquisse du Budget Primitif 2026 mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 55.

La Secrétaire
SIGNE
Alexis FAIVRE

Le Président
SIGNE
Alain SUGUENOT